

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels et les primes d'équipes sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1^{er} septembre 2021.

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS AUXILIAIRE (VERRE) AU 1/09/2021
(en base de 38h/semaine)

Groupe I (< 3 mois d'ancienneté)	Cat. 1	11,8963 €
	Cat. 2	11,8963 €
	Cat. 3	12,1950 €
	Cat. 4	12,6337 €
	Cat. 5	12,9590 €
	Cat. 6 A	14,1617 €
	Cat. 6 B	14,4923 €

Groupe II (>3 mois d'ancienneté)	Cat. 1	11,8963 €
	Cat. 2	11,9428 €
	Cat. 3	12,5246 €
	Cat. 4	12,9590 €
	Cat. 5	13,4063 €
	Cat. 6 A	14,4923 €
	Cat. 6 B	14,8193 €

Primes d'équipe	Matin	0,8724 €
	Après-midi	1,0178 €
	Nuit	1,5889 €

Sécurité d'existence (5 jours/semaine) A partir du 1/09/2020	10,8436 €
---	-----------

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS